

ANNEXE 15-A

LISTE DU VIETNAM

Section A : Entités du gouvernement central

Le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique aux entités du gouvernement central énumérées dans la présente section relativement aux marchés dont la valeur estimative est égale ou supérieure aux valeurs de seuil suivantes.

Seuils :

1. Marchandises et services

- À compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord jusqu'à la fin de la cinquième année suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam : 2 000 000 DTS
- Du début de la sixième année à la fin de la 10^e année suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam : 1 500 000 DTS
- Du début de la 11^e année à la fin de la 15^e année suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam : 1 000 000 DTS
- Du début de la 16^e année à la fin de la 20^e année suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam : 260 000 DTS
- Du début de la 21^e année à la fin de la 25^e année suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam : 190 000 DTS
- Du début de la 26^e année suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam : 130 000 DTS

2. Services de construction

- À compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord jusqu'à la fin de la cinquième année suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam : 65 200 000 DTS
- Du début de la sixième année à la fin de la 10^e année suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam : 32 600 000 DTS

- Du début de la 11^e année à la fin de la 15^e année suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam : 16 300 000 DTS
- Du début de la 16^e année suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam : 8 500 000 DTS

Liste des entités :

1. Ministère de la Justice (*Bộ Tư pháp*)
 - a) Département du droit criminel et administratif (*Vụ Pháp luật hình sự - hành chính*)
 - b) Département du droit économique et civil (*Vụ Pháp luật dân sự - kinh tế*)
 - c) Département du droit international (*Vụ Pháp luật quốc tế*)
 - d) Département de l'information et de l'éducation juridiques (*Vụ Phổ biến, giáo dục pháp luật*)
 - e) Agence de soutien judiciaire (*Cục Hỗ trợ tư pháp*)
 - f) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - g) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
 - h) Département de l'émulation et des distinctions (*Vụ Thi đua – Khen thưởng*)
 - i) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - j) Département des affaires générales touchant l'élaboration des mesures législatives (*Vụ Các vấn đề chung về xây dựng pháp luật*)
 - k) Agence d'aide juridique nationale (*Cục Trợ giúp pháp lý*)
 - l) Agence de l'adoption d'enfants (*Cục Con nuôi*)
 - m) Département de la planification et des finances (*Vụ Kế hoạch – Tài chính*)
 - n) Direction de l'exécution des jugements civils (*Tổng cục Thi hành án dân sự*)
 - o) Agence d'examen des documents normatifs juridiques (*Cục Kiểm tra văn bản quy phạm pháp luật*)

- p) Agence du registre national des transactions garanties (Cục Đăng ký quốc gia giao dịch bảo đảm)
 - q) Agence de la technologie de l'information (Cục Công nghệ thông tin)
 - r) Cabinet du ministère (Văn phòng Bộ)
 - s) Agence nationale d'indemnisation (Cục bồi thường nhà nước)
 - t) Agence du Sud (Cục Công tác phía Nam)
 - u) Agence de contrôle des procédures administratives (Cục Kiểm soát thủ tục hành chính)
 - v) Agence de l'état civil, de la nationalité et de l'authentification (Cục Hộ tịch, quốc tịch, chứng thực)
2. Ministère de la Planification et de l'Investissement (Bộ Kế hoạch và Đầu tư)
- a) Département du personnel et de l'organisation (Vụ Tổ chức cán bộ)
 - b) Département des affaires juridiques (Vụ Pháp chế)
 - c) Inspectorat du ministère (Thanh tra Bộ)
 - d) Département de l'émulation et des distinctions (Vụ Thi đua khen thưởng)
 - e) Département des coopératives (Vụ Hợp tác xã)
 - f) Département de la politique financière et monétaire (Vụ Tài chính tiền tệ)
 - g) Département des enjeux économiques nationaux (Vụ Tổng hợp kinh tế quốc dân)
 - h) Agence des marchés publics (Cục Quản lý đấu thầu)
 - i) Département de l'économie industrielle (Vụ Kinh tế công nghiệp)
 - j) Département de l'économie agricole (Vụ Kinh tế nông nghiệp)
 - k) Département de l'économie de services (Vụ Kinh tế dịch vụ)

- l) Département de l'infrastructure et des centres urbains (*Vụ Kết cấu hạ tầng và đô thị*)
 - m) Département de l'administration des zones économiques (*Vụ Quản lý các khu kinh tế*)
 - n) Département de la supervision et de l'évaluation des investissements (*Vụ Giám sát và Thẩm định đầu tư*)
 - o) Département de la gestion de la planification (*Vụ Quản lý quy hoạch*)
 - p) Département des économies locales et territoriales (*Vụ Kinh tế địa phương và lãnh thổ*)
 - q) Département des relations économiques extérieures (*Vụ Kinh tế đối ngoại*)
 - r) Département du travail, de la culture et des affaires sociales (*Vụ Lao động, Văn hóa, Xã hội*)
 - s) Département de la science, de l'éducation, des ressources naturelles et de l'environnement (*Vụ Khoa học, Giáo dục, Tài nguyên và Môi trường*)
 - t) Agence de développement des entreprises (*Cục Phát triển doanh nghiệp*)
 - u) Agence de promotion de l'investissement étranger (*Cục Đầu tư nước ngoài*)
 - v) Agence d'administration du registre des entreprises (*Cục Quản lý đăng ký kinh doanh*)
 - w) Cabinet du ministère, y compris les bureaux de représentation à Hồ Chí Minh-Ville et à Da Nang (*Văn phòng Bộ, kể cả các VPĐD ở Thành phố Hồ Chí Minh và Đà Nẵng*)
 - x) Défense nationale – Département de la sécurité (*Vụ Quốc phòng – An ninh*)
 - y) Bureau de la statistique générale (*Tổng cục Thống kê*)
3. Ministère du Travail, des Invalides de guerre et des Affaires sociales (*Bộ Lao động, Thương binh và Xã hội*)
- a) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)

- b) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)
 - c) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
 - d) Département de l'assurance sociale (*Vụ Bảo hiểm xã hội*)
 - e) Département de l'égalité entre les sexes (*Vụ Bình đẳng giới*)
 - f) Département du travail et de la rémunération (*Vụ Lao động – Tiền lương*)
 - g) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - h) Agence du travail à l'étranger (*Cục Quản lý lao động ngoài nước*)
 - i) Agence de la santé et de la sécurité au travail (*Cục An toàn lao động*)
 - j) Agence de l'emploi (*Cục Việc làm*)
 - k) Agence pour la protection et les soins des enfants (*Cục Bảo vệ, chăm sóc trẻ em*)
 - l) Département de la planification et des finances (*Vụ Kế hoạch – Tài chính*)
 - m) Agence des citoyens apportant une contribution spéciale au pays (*Cục Người có công*)
 - n) Agence de prévention des maux sociaux (*Cục Phòng, chống tệ nạn xã hội*)
 - o) Agence de la protection sociale (*Cục Bảo trợ xã hội*)
 - p) Cabinet du ministère (*Văn phòng Bộ*)
 - q) Direction de la formation professionnelle (*Tổng Cục dạy nghề*)
4. Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme (*Bộ Văn hóa, Thể thao và Du lịch*)
- a) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - b) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)
 - c) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)

- d) Département de la science, de la technologie et de l'environnement (*Vụ Khoa học, Công nghệ và Môi trường*)
- e) Agence de la coopération internationale (*Cục Hợp tác quốc tế*)
- f) Agence du patrimoine culturel (*Cục Di sản văn hóa*)
- g) Département de la gestion de la formation (*Vụ Đào tạo t*)
- h) Direction de l'administration nationale du tourisme du Vietnam (*Tổng cục Du lịch*)
- i) Département de l'émulation et des distinctions (*Vụ Thi đua khen thưởng*)
- j) Agence des arts, de la photographie et des expositions (*Cục Mỹ thuật, Nhiếp ảnh và Triển lãm*)
- k) Département de la famille (*Vụ Gia đình*)
- l) Département de la culture ethnique (*Vụ Văn hóa dân tộc*)
- m) Département des bibliothèques (*Vụ Thư viện*)
- n) Département de la planification et des finances (*Vụ Kế hoạch – Tài chính*)
- o) Cabinet du ministère, y compris le bureau de représentation à Da Nang (*Văn phòng Bộ kể cả VPĐD ở Đà Nẵng*)
- p) Agence du Sud (*Cục Công tác phía Nam*)
- q) Agence des arts de la scène (*Cục Nghệ thuật biểu diễn*)
- r) Agence du cinéma (*Cục Điện ảnh*)
- s) Agence pour les droits d'auteur (*Cục Bản quyền tác giả*)
- t) Agence de la culture populaire (*Cục Văn hóa cơ sở*)
- u) Direction du conditionnement physique et des sports (*Tổng cục Thể dục thể thao*)
- v) Unité de gestion de la culture et des villages touristiques ethniques vietnamiens (*Ban Quản lý Làng Văn hóa – Du lịch các dân tộc Việt Nam*)

5. Ministère de la Science et de la Technologie (*Bộ Khoa học và Công nghệ*)
- a) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - b) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)
 - c) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
 - d) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - e) Département des sciences sociales et naturelles (*Vụ Khoa học xã hội và Tự nhiên*)
 - f) Département de la science et de la technologie pour les secteurs économique et techniques (*Vụ Khoa học và Công nghệ các ngành Kinh tế - Kỹ thuật*)
 - g) Département de la haute technologie (*Vụ Công nghệ cao*)
 - h) Département de l'évaluation et de l'examen des technologies (*Vụ Đánh giá, Thẩm định và Giám định công nghệ*)
 - i) Département de la planification et des affaires générales (*Vụ Kế hoạch – Tổng hợp*)
 - j) Agence chargée du développement et de l'application des technologies (*Cục Ứng dụng và phát triển công nghệ*)
 - k) Agence du Bureau national de la propriété intellectuelle du Vietnam (*Cục Sở hữu trí tuệ*)
 - l) Cabinet du ministère (*Văn phòng Bộ*)
 - m) Agence du Sud (*Cục Công tác phía Nam*)
 - n) Direction des normes et de la qualité (*Tổng Cục Tiêu chuẩn đo lường Chất lượng*)
 - o) Bureau des grands programmes d'État (*Văn phòng các chương trình trọng điểm cấp Nhà nước*)
 - p) Département des finances (*Vụ Tài chính*)
 - q) Département de l'émulation et des distinctions (*Vụ Thi đua - Khen thưởng*)

- r) Département du développement scientifique et technologique local (*Vụ Phát triển khoa học và công nghệ địa phương*)
 - s) Agence nationale pour l'entrepreneuriat et le développement commercial des technologies (*Cục Phát triển thị trường và doanh nghiệp khoa học và công nghệ*)
 - t) Agence nationale pour l'information scientifique et technique (*Cục Thông tin khoa học và Công nghệ quốc gia*)
 - u) Agence de sécurité et de contrôle nucléaires et des radiations du Vietnam (*Cục An toàn bức xạ và Hạt nhân*)
 - v) Commission de l'énergie atomique du Vietnam (*Cục Năng lượng nguyên tử*)
 - w) Conseil d'administration du parc technologique de Hoa Lac (*Ban Quản lý Khu công nghệ cao Hoà Lạc*)
6. Ministère des Finances (*Bộ Tài chính*)
- a) Agence du contrôle des prix (*Cục Quản lý giá*)
 - b) Agence des finances des entreprises (*Cục Tài chính Doanh nghiệp*)
 - c) Agence de gestion de la dette et du financement extérieur (*Cục Quản lý Nợ và Tài chính đối ngoại*)
 - d) Agence de gestion des biens publics (*Cục Quản lý Công sản*)
 - e) Département du budget d'État (*Vụ Ngân sách nhà nước*)
 - f) Département de l'investissement (*Vụ Đầu tư*)
 - g) Département des finances pour la défense nationale et sécurité (*Vụ I (Vụ Tài chính, Quốc phòng, An ninh đặc biệt)*)
 - h) Département des dépenses publiques (*Vụ Tài chính hành chính sự nghiệp*)
 - i) Département de la politique fiscale (*Vụ Chính sách thuế*)
 - j) Département des institutions bancaires et financières (*Vụ Tài chính các Ngân hàng và tổ chức tài chính*)
 - k) Département de la réglementation en matière de comptabilité et d'audit (*Vụ chế độ kế toán và kiểm toán*)

- l) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - m) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)
 - n) Département du personnel et de la formation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - o) Département de l'émulation et des distinctions (*Vụ Thi đua - Khen thưởng*)
 - p) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
 - q) Agence de contrôle des assurances (*Cục Quản lý, giám sát Bảo hiểm*)
 - r) Département de la planification et des finances (*Cục Kế hoạch tài chính*)
 - s) Cabinet du ministère, y compris le bureau de représentation à Hồ Chí Minh-Ville (*Văn phòng Bộ, kể cả Văn phòng đại diện tại Thành phố Hồ Chí Minh*)
 - t) Commission d'État des valeurs mobilières (*Ủy ban Chứng khoán Nhà nước*)
 - u) Département général de la réserve d'État (*Tổng cục dự trữ nhà nước*)
 - v) Trésor public (*Kho bạc Nhà nước*)
 - w) Département général des douanes (*Tổng cục Hải quan*)
 - x) Département général des impôts (*Tổng cục Thuế*)
 - y) Agence de l'informatique et de la statistique financière (*Cục Tin học và Thống kê tài chính*)
7. Ministère de la construction (*Bộ Xây dựng*)
- a) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - b) Département de la science, de la technologie et de l'environnement (*Vụ Khoa học công nghệ và môi trường*)
 - c) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - d) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)

- e) Département de l'architecture et de la planification des travaux de construction (*Vụ Quy hoạch – kiến trúc*)
 - f) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
 - g) Département du budget de la construction (*Vụ Kinh tế xây dựng*)
 - h) Agence d'urbanisme (*Cục Phát triển đô thị*)
 - i) Département des matériaux de construction (*Vụ Vật liệu xây dựng*)
 - j) Département de la planification et des finances (*Vụ Kế hoạch tài chính*)
 - k) Agence de gestion des travaux de construction (*Cục Quản lý hoạt động xây dựng*)
 - l) Agence de l'infrastructure technique (*Cục Hạ tầng kỹ thuật*)
 - m) Agence d'État d'inspection de la qualité de la construction (*Cục Giám định nhà nước về chất lượng công trình xây dựng*)
 - n) Agence de gestion du logement et du marché immobilier (*Cục Quản lý nhà và thị trường Bất động sản*)
 - o) Cabinet du ministère (*Văn phòng Bộ*)
 - p) Agence du Sud (*Cục công tác phía Nam*)
 - q) Département de la gestion des entreprises (*Vụ Quản lý doanh nghiệp*)
8. Ministère de l'Information et des Communications (*Bộ Thông tin và Truyền thông*)
- a) Département des postes (*Vụ Bưu chính*)
 - b) Département de la technologie de l'information (*Vụ Công nghệ thông tin*)
 - c) Département de la science et de la technologie (*Vụ Khoa học và Công nghệ*)
 - d) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - e) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)

- f) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - g) Département de la planification et des finances (*Vụ Kế hoạch - Tài chính*)
 - h) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
 - i) Cabinet du ministère, y compris le bureau de représentation à Da Nang (*Văn phòng Bộ, kể cả Văn phòng đại diện tại Đà Nẵng*)
 - j) Agence de gestion des radiofréquences (*Cục Tần số vô tuyến điện*)
 - k) Agence des télécommunications (*Cục Viễn thông*)
 - l) Agence de l'informatisation (*Cục Tin học hóa*)
 - m) Agence de la presse (*Cục Báo chí*)
 - n) Agence pour l'impression et la diffusion des publications (*Cục Xuất bản, In và Phát hành*)
 - o) Agence de la radiodiffusion et l'information électronique (*Cục Phát thanh, truyền hình và thông tin điện tử*)
 - p) Agence du Sud (*Cục Công tác phía Nam*)
 - q) Agence du service d'information à l'étranger (*Cục Thông tin đối ngoại*)
 - r) Département de la gestion des entreprises (*Vụ Quản lý doanh nghiệp*)
 - s) Département de l'émulation et des distinctions (*Vụ Thi đua khen thưởng*)
 - t) Département de l'information fondamentale (*Vụ Thông tin cơ sở*)
 - u) Agence centrale des postes (*Cục bưu điện Trung ương*)
 - v) Agence de la sécurité de l'information (*Cục An toàn thông tin*)
9. Sécurité sociale du Vietnam (*Bảo hiểm Xã hội Việt Nam*)
- a) Département de l'investissement et de l'administration des fonds (*Ban Đầu tư quỹ*)

- b) Bureau de l'administration, y compris le bureau de représentation à Hô Chi Minh-Ville (*Văn phòng, bao gồm Văn phòng đại diện tại Thành phố Hồ Chí Minh*)
 - c) Département de l'application des politiques de sécurité sociale (*Ban Thực hiện chính sách Bảo hiểm xã hội*)
 - d) Département de l'application des politiques d'assurance-maladie (*Ban Thực hiện chính sách Bảo hiểm y tế*)
 - e) Département chargé de la délivrance des livres et des cartes (*Ban Sổ, Thẻ*)
 - f) Département de la propagande (*Ban Tuyên truyền*)
 - g) Département de la coopération internationale (*Ban Hợp tác quốc tế*)
 - h) Département de l'émulation et des distinctions (*Ban Thi đua – Khen thưởng*)
 - i) Département de la législation (*Ban Pháp chế*)
 - j) Département du personnel et de l'organisation (*Ban Tổ chức cán bộ*)
 - k) Département du recouvrement (*Ban Thu*)
 - l) Département des finances et de la comptabilité (*Ban Tài chính – Kế toán*)
 - m) Département de la planification et des investissements (*Ban Kế hoạch và Đầu tư*)
 - n) Département des produits pharmaceutiques (*Ban Dược và Vật tư y tế*)
 - o) Département de l'inspection (*Ban Kiểm tra*)
 - p) Département de l'audit interne (*Ban Kiểm toán nội bộ*)
10. Inspectorat du gouvernement (*Thanh tra Chính phủ*)
- a) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức Cán bộ*)
 - b) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)

- c) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác Quốc tế*)
 - d) Département de l'inspection économique sectorielle (Dép. I) (*Vụ thanh tra khối kinh tế ngành (Vụ I)*)
 - e) Département des affaires internes et de l'inspection économique générale (Dép. II) (*Vụ thanh tra khối nội chính và kinh tế tổng hợp (Vụ II)*)
 - f) Département de l'inspection socio-culturelle (Dép. III) (*Vụ thanh tra khối văn hóa xã hội (Vụ III)*)
 - g) Agence du règlement des plaintes et dénonciations et inspection pour la région 1 (Agence I) (*Cục giải quyết khiếu nại tố cáo và thanh tra khu vực 1 (Cục I)*)
 - h) Agence du règlement des plaintes et dénonciations et inspection pour la région 2 (Agence II) (*Cục giải quyết khiếu nại tố cáo và thanh tra khu vực 2 (Cục II)*)
 - i) Agence du règlement des plaintes et dénonciations et inspection pour la région 3 (Agence III) (*Cục giải quyết khiếu nại tố cáo và thanh tra khu vực 3 (Cục III)*)
 - j) Agence de lutte contre la corruption (Agence IV) (*Cục chống tham nhũng (Cục IV)*)
 - k) Cabinet du ministère, y compris le bureau de représentation à Hồ Chí Minh-Ville (*Văn phòng, kể cả Văn phòng đại diện tại Thành phố Hồ Chí Minh*)
 - l) Département de l'accueil des citoyens et du traitement des plaintes et des dénonciations (*Vụ tiếp dân và xử lý đơn thư*)
 - m) Département de la supervision, de l'évaluation et du traitement des dossiers post-inspection (*Vụ giám sát, thẩm định và xử lý sau thanh tra*)
 - n) Département de la planification, des finances et des affaires générales (*Vụ Kế hoạch, Tài chính và Tổng hợp*)
11. Ministère de l'Industrie et du Commerce (*Bộ Công Thương*)
- a) Département de la planification (*Vụ Kế hoạch*)
 - b) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)

- c) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)
- d) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
- e) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
- f) Département de la science et de la technologie (*Vụ Khoa học và Công nghệ*)
- g) Département de l'industrie lourde (*Vụ Công nghiệp nặng*)
- h) Direction de l'énergie (*Tổng cục năng lượng*)
- i) Département de l'industrie légère (*Vụ Công nghiệp nhẹ*)
- j) Agence de l'export-import (*Cục Xuất nhập khẩu*)
- k) Département du marché intérieur (*Vụ Thị trường trong nước*)
- l) Département du commerce dans les régions frontalières et montagneuses (*Vụ Thương mại biên giới và miền núi*)
- m) Département du marché de l'Asie-Pacifique (*Vụ Thị trường châu Á - Thái Bình Dương*)
- n) Département du marché européen (*Vụ Thị trường châu Âu*)
- o) Département du marché des Amériques (*Vụ Thị trường châu Mỹ*)
- p) Département des marchés de l'Afrique et de l'Asie de l'Ouest et du Sud (*Vụ Thị trường châu Phi, Tây Á, Nam Á*)
- q) Département de la politique commerciale multilatérale (*Vụ Chính sách thương mại đa biên*)
- r) Département de la rémunération et des récompenses (*Vụ Thi đua - Khen thưởng*)
- s) Département des finances (*Vụ Tài chính*)
- t) Agence du Sud (*Cục Công tác phía nam*)
- u) Agence de réglementation du secteur de l'électricité (*Cục Điều tiết điện lực*)
- v) Agence de la concurrence (*Cục Quản lý cạnh tranh*)

- w) Agence pour la surveillance des marchés (*Cục Quản lý thị trường*)
 - x) Agence pour la promotion du commerce (*Cục Xúc tiến thương mại*)
 - y) Agence pour la promotion industrielle (*Cục Công nghiệp địa phương*)
 - z) Agence des mesures de sécurité industrielles et de l'environnement (*Cục Kỹ thuật an toàn và Môi trường công nghiệp*)
 - aa) Agence de commerce électronique et des technologies de l'information du Vietnam (*Cục Thương mại điện tử và Công nghệ thông tin*)
 - bb) Agence des produits chimiques (*Cục Hóa chất*)
 - cc) Département pour le développement des ressources humaines (*Vụ Phát triển nguồn nhân lực*)
 - dd) Cabinet du ministère, y compris le bureau de représentation à Da Nang (*Văn phòng Bộ, kể cả Văn phòng đại diện tại Đà Nẵng*)
12. Ministère de la Santé (*Bộ Y tế*)
- a) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - b) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)
 - c) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
 - d) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - e) Administration des médicaments du Vietnam (*Cục Quản lý dược*)
 - f) Département de l'assurance-maladie (*Vụ Bảo hiểm y tế*)
 - g) Département de la santé infantile et maternelle (*Vụ Sức khỏe Bà mẹ – Trẻ em*)
 - h) Agence d'administration de la médecine traditionnelle (*Cục Quản lý Y Dược cổ truyền*)
 - i) Département de l'équipement médical et des installations de soins de santé (*Vụ Trang thiết bị và Công trình y tế*)

- j) Département de la planification et des finances (*Vụ Kế hoạch – Tài chính*)
 - k) Cabinet du ministère, y compris le Bureau de représentation à Hồ Chí Minh-Ville (*Văn phòng Bộ, kể cả Văn phòng đại diện tại Thành phố Hồ Chí Minh*)
 - l) Agence de médecine préventive (*Cục Y tế dự phòng*)
 - m) Agence de prévention du VIH/sida (*Cục Phòng, chống HIV/AIDS*)
 - n) Agence des examens et des services de santé (*Cục Quản lý khám, chữa bệnh*)
 - o) Agence pour la salubrité alimentaire (*Cục An toàn thực phẩm*)
 - p) Direction de la planification démographique et familiale (*Tổng cục Dân số – Kế hoạch hóa gia đình*)
 - q) Département de la communication et de l'émulation (*Vụ truyền thông và Thi đua-Khen thưởng*)
 - r) Agence des technologies de l'information (*Cục Công nghệ thông tin*)
 - s) Agence d'administration de la santé environnementale (*Cục Quản lý môi trường Y tế*)
 - t) Agence de la science, de la technologie et de la formation (*Cục Khoa học công nghệ và Đào tạo*)
13. Ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement (*Bộ Tài nguyên và Môi trường*)
- a) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)
 - b) Département des finances (*Vụ Tài chính*)
 - c) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - d) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - e) Département de l'émulation, des distinctions et de la propagande (*Vụ Thi đua khen thưởng và tuyên truyền*)
 - f) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)

- g) Département de la planification (*Vụ Kế hoạch*)
 - h) Département de la science et de la technologie (*Vụ Khoa học và Công nghệ*)
 - i) Direction de l'administration des terres (*Tổng cục Quản lý đất đai*)
 - j) Agence pour la gestion des ressources en eau (*Cục Quản lý tài nguyên nước*)
 - k) Agence de météorologie, d'hydrographie et des changements climatiques (*Cục Khí tượng thủy văn và Biến đổi khí hậu*)
 - l) Agence des levées de terrain et de la cartographie (*Cục Đo đạc và Bản đồ Việt Nam*)
 - m) Cabinet du ministère, y compris le Bureau de représentation à Hồ Chí Minh-Ville (*Văn phòng Bộ, bao gồm cả Văn phòng đại diện tại Thành phố Hồ Chí Minh*)
 - n) Direction de l'environnement (*Tổng cục Môi trường*)
 - o) Direction de la géologie et des ressources minérales du Vietnam (*Tổng cục Địa chất và Khoáng sản*)
 - p) Agence pour la technologie et l'information (*Cục Công nghệ và Thông tin*)
 - q) Agence nationale de télédétection (*Cục Viễn thám quốc gia*)
 - r) Département général de la mer et des îles (*Tổng cục Biển và Hải đảo Việt Nam*)
14. Ministère de l'Éducation et de la Formation (*Bộ Giáo dục và Đào tạo*)
- a) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
 - b) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)
 - c) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - d) Département de l'éducation préscolaire (*Vụ Giáo dục Mầm non*)
 - e) Département de l'éducation primaire (*Vụ Giáo dục Tiểu học*)
 - f) Département de l'éducation secondaire (*Vụ Giáo dục Trung học*)

- g) Département de la formation professionnelle (*Vụ Giáo dục Chuyên nghiệp*)
- h) Département de l'éducation supérieure (*Vụ Giáo dục Đại học*)
- i) Département de l'éducation des minorités ethniques (*Vụ Giáo dục Dân tộc*)
- j) Département de la formation continue (*Vụ Giáo dục Thường xuyên*)
- k) Département des affaires étudiantes (*Vụ Công tác học sinh, sinh viên*)
- l) Département de la défense nationale (*Vụ Giáo dục Quốc phòng*)
- m) Département de la science, de la technologie et de l'environnement (*Vụ Khoa học - Công nghệ và Môi trường*)
- n) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác Quốc tế*)
- o) Département de la planification et des finances (*Vụ Kế hoạch - Tài chính*)
- p) Agence des examinateurs et administrateurs éducatifs (*Cục Khảo thí và Kiểm định chất lượng giáo dục*)
- q) Agence des professeurs et des administrateurs en éducation (*Cục Nhà giáo và Cán bộ quản lý giáo dục*)
- r) Agence de la technologie de l'information (*Cục Công nghệ thông tin*)
- s) Agence des établissements d'enseignement et des jouets éducatifs pour enfants (*Cục Cơ sở vật chất và Thiết bị trường học, đồ chơi trẻ em*)
- t) Agence de l'éducation internationale (*Cục Đào tạo với nước ngoài*)
- u) Cabinet du ministère (*Văn phòng Bộ*)
- v) Bureau de représentation à Hồ Chí Minh-Ville (*Cơ quan đại diện tại TP. Hồ Chí Minh*)

15. Ministère des Affaires intérieures (*Bộ Nội vụ*)
- a) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - b) Administration de l'organisation et du personnel (*Vụ Tổ chức - Biên chế*)
 - c) Département de la rémunération (*Vụ Tiền lương*)
 - d) Département des employés de l'État et de la fonction publique (*Vụ Công chức - Viên chức*)
 - e) Département des administrations locales (*Vụ Chính quyền địa phương*)
 - f) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - g) Département des organisations non gouvernementales (*Vụ Tổ chức phi chính phủ*)
 - h) Département de la réforme administrative (*Vụ Cải cách hành chính*)
 - i) Département de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires (*Vụ Đào tạo, Bồi dưỡng cán bộ công chức*)
 - j) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)
 - k) Département général (*Vụ Tổng hợp*)
 - l) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
 - m) Cabinet du ministère, y compris les bureaux de représentation à Da nang et à Hồ Chí Minh-Ville (*Văn phòng Bộ, kể cả Văn phòng đại diện tại Đà Nẵng và Thành phố Hồ Chí Minh*)
 - n) Agence chargée de la gestion des dossiers et archives de l'État (*Cục Văn thư và Lưu trữ nhà nước*)
 - o) Commission gouvernementale aux affaires religieuses (*Ban Tôn giáo Chính phủ*)
 - p) Comité central de l'émulation et des distinctions (*Ban Thi đua - Khen thưởng Trung ương*)
 - q) Département de la planification et des finances (*Vụ Kế hoạch - Tài chính*)

- r) Département des affaires de la jeunesse (*Vụ Công tác thanh niên*)
16. Ministère des Affaires étrangères (*Bộ Ngoại giao*)
- a) Département de l'ANASE (*Vụ ASEAN*)
 - b) Département de l'Asie du Sud-Est, de l'Asie du Sud et du Pacifique-Sud (*Vụ Đông Nam Á - Nam Á - Nam Thái Bình Dương*)
 - c) Département de l'Asie du Nord-Est (*Vụ Đông Bắc Á*)
 - d) Département de l'Europe (*Vụ Châu Âu*)
 - e) Département des Amériques (*Vụ Châu Mỹ*)
 - f) Département de l'Asie de l'Ouest et de l'Afrique (*Vụ Tây Á - Châu Phi*)
 - g) Département de la planification des politiques (*Vụ Chính sách Đối ngoại*)
 - h) Département des organisations internationales (*Vụ các Tổ chức Quốc tế*)
 - i) Département du droit et des traités internationaux (*Vụ Luật pháp và Điều ước Quốc tế*)
 - j) Département de la coopération économique multilatérale (*Vụ Hợp tác Kinh tế Đa phương*)
 - k) Département de l'économie (*Vụ Tổng hợp Kinh tế*)
 - l) Département de la culture externe et de l'UNESCO (*Vụ Văn hóa Đối ngoại và UNESCO*)
 - m) Département de la presse et de l'information (*Vụ Thông tin Báo chí*)
 - n) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức Cán bộ*)
 - o) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
 - p) Cabinet du ministère (*Văn phòng Bộ*)
 - q) Agence de services consulaires (*Cục Lãnh sự*)

- r) Agence du protocole d'État (*Cục Lễ tân Nhà nước*)
 - s) Agence des services administratifs et financiers (*Cục Quản trị Tài vụ*)
 - t) Commission d'État pour les Vietnamiens à l'étranger (*Ủy ban Nhà nước về người Việt Nam ở nước ngoài*)
 - u) Département des relations extérieures d'Hô Chi Minh-Ville (*Sở Ngoại vụ thành phố Hồ Chí Minh*)
 - v) Agence des affaires étrangères (*Cục Ngoại vụ*)
 - w) Département de l'émulation, des récompenses et de la tradition diplomatique (*Vụ Thi đua – khen thưởng và Truyền thống ngoại giao*)
17. Commission aux affaires ethniques (*Ủy ban Dân tộc*)
- a) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - b) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)
 - c) Inspectorat (*Thanh tra*)
 - d) Département des politiques portant sur les minorités ethniques (*Vụ Chính sách dân tộc*)
 - e) Département de la localité no I (*Vụ Địa phương I*)
 - f) Département de la localité no II (*Vụ Địa phương II*)
 - g) Département de la localité no III (*Vụ Địa phương III*)
 - h) Département de la propagande (*Vụ Tuyên truyền*)
 - i) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - j) Département des affaires générales (*Vụ Tổng hợp*)
 - k) Département de la planification et des finances (*Vụ Kế hoạch - Tài chính*)
 - l) Cabinet du ministère (*Văn phòng*)
 - m) Département des minorités ethniques (*Vụ dân tộc thiểu số*)

18. Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (*Bộ Nông nghiệp và Phát triển nông thôn*)
- a) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - b) Département de la science, de la technologie et de l'environnement (*Vụ Khoa học, Công nghệ và Môi trường*)
 - c) Département de la planification (*Vụ Kế hoạch*)
 - d) Département des finances (*Vụ Tài chính*)
 - e) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - f) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)
 - g) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
 - h) Agence du bétail (*Cục Chăn nuôi*)
 - i) Agence des cultures agricoles (*Cục Trồng trọt*)
 - j) Agence de la transformation des produits agricoles, forestiers et de la pêche et de la production de sel (*Cục Chế biến, nông lâm thủy sản và nghề muối*)
 - k) Cabinet du ministère (*Văn phòng Bộ*)
 - l) Agence de la protection des végétaux (*Cục Bảo vệ thực vật*)
 - m) Direction des ressources en eau (*Tổng cục Thủy lợi*)
 - n) Direction des forêts (*Tổng cục Lâm nghiệp*)
 - o) Direction des pêches (*Tổng cục Thủy sản*)
 - p) Agence de la santé animale (*Cục Thú y*)
 - q) Agence de gestion de la construction (*Cục Quản lý xây dựng công trình*)
 - r) Agence des coopératives et du développement rural (*Cục Kinh tế hợp tác và Phát triển nông thôn*)
 - s) Agence nationale d'assurance de la qualité des produits agricoles, forestiers et de la pêche (*Cục Quản lý chất lượng nông lâm sản và thủy sản*)

- t) Département de la gestion des entreprises (*Vụ Quản lý doanh nghiệp*)
19. Ministère des Transports (*Bộ Giao thông vận tải*)
- a) Département des affaires juridiques (*Vụ Pháp chế*)
 - b) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - c) Département des transports (*Vụ Vận tải*)
 - d) Département de l'environnement (*Vụ Môi trường*)
 - e) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - f) Département de la sécurité routière (*Vụ An toàn giao thông*)
 - g) Département des infrastructures de transport (*Vụ Kết cấu hạ tầng giao thông*)
 - h) Département de la science et de la technologie (*Vụ Khoa học - Công nghệ*)
 - i) Département des finances (*Vụ Tài chính*)
 - j) Département de la planification et de l'investissement (*Vụ Kế hoạch - Đầu tư*)
 - k) Département de la gestion des entreprises (*Vụ quản lý doanh nghiệp*)
 - l) Inspectorat du ministère (*Thanh tra Bộ*)
 - m) Cabinet du ministère (*Văn phòng Bộ*)
 - n) Agence pour la gestion de la qualité et la construction des ouvrages de transport (*Cục Quản lý xây dựng và Chất lượng công trình giao thông*)
 - o) Agence d'immatriculation du Vietnam (*Cục Đăng kiểm Việt Nam*)
 - p) Agence des voies navigables intérieures du Vietnam (*Cục Đường thủy nội địa Việt Nam*)
 - q) Agence maritime du Vietnam (*Cục Hàng hải Việt Nam*)
 - r) Agence des chemins de fer du Vietnam (*Cục Đường sắt Việt Nam*)

- s) Aviation civile (*Cục Hàng không Việt Nam*)
 - t) Direction des routes du Vietnam (*Tổng cục Đường bộ Việt Nam*)
 - u) Administration des services de santé dans les transports (*Cục Y tế Giao thông vận tải*)
20. Ministère de la Sécurité publique (*Bộ Công an*)
- a) Département général de la police (*Tổng cục cảnh sát*)
 - b) Bureau de police pour la prévention des incendies, la lutte contre les incendies et les opérations de sauvetage en cas d'incendie (*Cục Cảnh sát Phòng cháy, chữa cháy và cứu nạn, cứu hộ*)
 - c) Département de la santé du Département général de la technologie et de la logistique (*Cục Y tế - Tổng cục Hậu cần Kỹ thuật*)
21. Ministère de la Défense nationale (*Bộ Quốc phòng*)
- a) Département de science économique (*Cục Kinh tế*)
 - b) Département des opérations de sauvetage (*Cục Cứu hộ - Cứu nạn*)

Notes relatives à la section A :

1. Le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique uniquement aux marchés passés par les entités susmentionnées qui relèvent des ministères indiqués dans la présente Section et aux organismes administratifs qui leur sont subordonnés au niveau du gouvernement central.
2. En ce qui concerne le ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas aux marchés de marchandises et de services concernant le cimetière des martyrs.
3. En ce qui concerne la Sécurité sociale du Vietnam, il est entendu que le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas aux marchés portant sur des services de gestion de placements, des services de conseil sur l'investissement ou des services de dépôt ou de garde des valeurs dans le but de gérer et d'investir des avoirs du régime de retraite de la Sécurité sociale du Vietnam.
4. En ce qui concerne le ministère des Transports, le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas aux marchés portant sur des services de construction du ministère des Transports.

5. En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale :
- a) Le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique uniquement aux marchandises décrites ci-dessous :
- i) pneus pour camionnettes (capacité de charge maximale allant de 410 kg à 3 050 kg, diamètre externe allant de 475 mm à 972 mm), pour véhicules automobiles à usages spéciaux (capacité de charge maximale allant de 2 937 kg à 61 500 kg, diamètre externe allant de 1 220 mm à 3 045 mm), pour camions lourds (capacité de charge maximale allant de 4 770 kg à 5 525 kg, diamètre externe allant de 1 020 mm à 1 230 mm);
 - ii) tubes intérieurs utilisés sur les véhicules automobiles (diamètre transversal allant de 104 mm à 236 mm, diamètre intérieur allant de 305 mm à 605 mm), les bicyclettes (conformément à TC 03-2002/CA) et les motocycles (conformément à TCVN 5721-1, JIS6367, DOT, SN1);
 - iii) articles en cuir pour véhicules automobiles;
 - iv) courroies élastiques de tous types (80 mm de largeur et 500 m de longueur);
 - v) tuyaux et accessoires en fonte (fonte grise, fonte ductile : types courants, d'un diamètre allant de 100 à 800 mm, conforme à ISO 2531 : norme nationale de 1998);
 - vi) montants d'antennes (haubans de section transversale triangulaire de 330 et d'une hauteur allant de 21 à 45 m; haubans de section transversale triangulaire de 660 et d'une hauteur allant de 36 à 66 m; haubans de section transversale triangulaire de 800 et d'une hauteur allant de 60 à 100 m; haubans de section transversale circulaire et d'une hauteur de 15 m; attaches de câbles mobiles d'une hauteur de 10 m) et tous types d'échafaudages métalliques, de piliers et de coffrages (de types courants);
 - vii) vis sans fin;
 - viii) cheminées;
 - ix) matériel servant à la production de briques cuites de tous types (production maximale de 20 millions de briques/an);

- x) matériel servant à la production de glace pure (spécifications des machines de grande taille : cubes de glace d'une dimension de 48 x 80 mm, production de 9-10 tonnes/24 h, 400 kg de glace par lot produit, consommation d'énergie de 0,085 kWh/kg de glace, débit du compresseur de 50 HP);
- xi) autoclaves de stérilisation (de 20, 52 et 75 litres);
- xii) filtres d'eau industriels (production de 6 tonnes/h, capacité électrique de 25 kW);
- xiii) treuils à moteur électrique (dotés d'une capacité de levage pouvant aller jusqu'à 50 tonnes);
- xiv) imprimantes par points;
- xv) lave-linges de tous types (y compris ceux dotés de séchoirs automatiques);
- xvi) caisses enregistreuses;
- xvii) rinceurs (utilisés pour le les séchoirs à chicane dans les cuisines : Q030JGEV, Q030JGV, Q030JGEVQ01);
- xviii) plaques d'accumulateurs au plomb-acide tubulaires (expressément destinés aux chariots élévateurs à fourche électriques : capacité de 2 V-100 Ah et de 2 V-1 000 Ah; expressément destinés aux tramways pour les terrains de golf, les gares ferroviaires et les ports; capacité de 6 V-225Ah, 8 V-195Ah; 12 V-130 Ah);
- xix) phares d'automobiles et de camions d'une capacité inférieure à 1 tonne; essuie-glaces d'automobiles;
- xx) klaxons d'automobiles;
- xxi) casiers postaux;
- xxii) webcams;
- xxiii) bicyclettes et autres cycles à pédales (y compris les cyclo-pousses à trois roues pour le transport de marchandises);
- xxiv) tuyaux d'échappement de motocycles, poignées pour siège arrière de motocycles, amortisseurs avant et arrière pour motocycles;

- xxv) compteurs électroniques monophasés et triphasés (tension maximale de 380 V, intensité maximale de 100 A), compteurs électroniques monophasés et triphasés; compteurs électroniques monophasés (degré de précision de 1,0; tension normalisée (Un) de 220 volts CA; courant nominal (Ib) : 5 A, 10 A, 20 A, 30 A, 50 A; courant maximal (Imax) : 20 A, 40 A, 60 A, 80 A, 100 A; courant de démarrage (Ist) < 0,4 % Ib; fréquence de fonctionnement : 50 Hz; constante du compteur : 1 600 impulsions/kWh);
- xxvi) boîtiers de protection en composite pour compteurs électriques;
- xxvii) boîtiers en composite pour compteurs électriques;
- xxviii) appareils de contrôle de compteurs (12 – en une seule phase; 40 – en une seule phase);
- xxix) réveils;
- xxx) horloges murales (électriques);
- xxxii) panneaux d'avertissement en aluminium réfléchissant fluorescent (pour les véhicules automobiles et la signalisation routière);
- xxxiii) matraques en caoutchouc, matraques électriques de tous types, vaporisateurs de poivre (type de 500 ml, 2 000 ml);
- xxxiiii) sucre de canne ou de betterave et saccharose (chimiquement pur, sous forme solide), sucre brut sans colorant ni saveur ajoutée, autres;
- xxxv) vinaigre;
- xxxvi) sel de table;
- xxxvii) limes;
- xxxviii) alliages de cuivre pur (18-20 % Cu);
- xxxix) glutamate monosodique;
- xxxix) encre d'imprimerie, de tous types (pour l'impression de pièces d'identité);

- xl) papier journal, en rouleaux ou en feuilles (d'un poids standard allant de 42 à 55 g/m²);
- xli) papiers et cartons non couchés, des types utilisés pour l'impression, l'écriture, la photocopie, la fabrication de cartes ou bandes à perforer, ou papier ciré pour la fabrication de papiers spécialisés (d'un poids standard allant de 40 à 120 g/m². À l'exclusion des sous-positions 4802.51.20, 4802.60.20, 4802.30.00, 4802.40.00, 4802.20.00);
- xlii) semelles de papier (pour chaussures);
- xliii) cartons à trois couches ou à cinq couches;
- xliv) lacets de chaussures en coton et en polyester;
- xlv) parties intérieures de bouteilles isolantes;
- xlvi) boîtiers de protection en acier enduits de peinture électrostatique pour compteurs électriques (pour le réseau d'électricité);
- xlvii) accessoires de vélomoteur et de bicyclettes;
- xlviii) boîtiers de protection en composite pour compteurs électriques (pour le réseau d'électricité; type 01, compteur monophasé; type 02, compteur monophasé; type 04, compteur monophasé; type 01, compteur triphasé);
- xlix) tubes à eau en polyéthylène haute densité (φ 20-110 mm, à faible coefficient de transfert thermique, résistant à la lumière du soleil, non ionisé par les rayons ultraviolets, pouvant résister à des température allant jusqu'à -40 °C), tubes à eau en PPR (φ 20-90mm, résistant à des températures et pressions élevées, ayant une grande durabilité et une bonne résistance à la flexion, absence de bruits et vibrations lors de la circulation de l'eau);
- l) portes en plastique, portes en plastique à âme en acier, moulées à partir d'une barre de PVC non plastifié (fabrication en continu à partir d'éléments tels que cadres de porte moulés, fenêtres encastrées et joints d'isolation. Insonorisation, isolation thermique et résistance à de fortes pressions; éconergétiques);

- li) miroirs en verre (d'une épaisseur se situant entre 1,5 et 18 mm);
 - lii) douches à eau froide et chaude (type avec 02 flux pour installation dans une salle de bain), douches à eau froide (type avec 01 flux pour installation dans une salle de bain), robinets à eau froide et chaude pour lavabos (type avec 02 flux pour installation dans une salle de bain), robinets à eau froide (type avec 01 flux pour installation dans une salle de bain), robinets à eau froide pour le lavage de la vaisselle (type avec 02 flux pour installation dans une cuisine), robinets destinés à être utilisés dans un bassin (type avec 02 flux pour le lavage des mains);
 - liii) lampes électriques de tous types (lampes à incandescence de types courants; lampes compactes de 2U, 3U, capacité de 5-20 W; fluorescents FHF, capacité de 32 W; fluorescents FLD, capacité de 18 W et 36 W);
 - liv) emballages en papier de produits logiciels;
 - lv) boîtes et couvercles pour la protection d'articles contenant de l'information;
 - lvi) étiquettes en papier pour produits électroniques.
- b) Le chapitre 15 (Marchés publics) doit s'appliquer uniquement aux services suivants, décrits dans la Classification centrale des produits provisoire des Nations Unies :

<i>CPC</i>	<i>Description</i>
61120	Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles (sauf les services rattachés à la révision de moteurs)
612	Services de vente, d'entretien et de réparation de motocycles et de motoneiges; commerce des pièces et accessoires connexes (uniquement les services d'entretien et de réparation de véhicules à moteur de la catégorie CPC 612)
87401	Services de désinfection et d'extermination
87507	Services de restauration, de copie et de retouche de photographies
87501	Services de portraits photographiques

51520 Forage de puits d'eau (sauf les travaux d'installation et de réparation de la tuyauterie à l'intérieur d'immeubles)

6. En ce qui concerne le ministère de la Sécurité publique

a) Le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique uniquement aux marchandises décrites dans les codes suivants du SH et la circulaire n° 156/2011/TT-BTC du 24 novembre 2011 :

<i>SH2012</i>	<i>Description</i>
30	Produits pharmaceutiques
34.02	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n° 34.01
3402.19.10	Du type utilisé dans les préparations d'extinction d'incendies
3813.00.00	Compositions et charges pour extincteurs à incendie; grenades et bombes extinctrices
39.26	Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n°s 39.01 à 39.14
3926.20.60	Vêtements de protection contre les substances chimiques, la radiation ou les flammes
3926.90.42	Masques de protection pour le soudage et les travaux similaires
3926.90.44	Coussins de sauvetage en cas de chute d'une grande hauteur
3926.90.49	Autres
59.07	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues
5907.00.30	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de substances ignifuges
59.09	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières

5909.00.10	Tuyaux pour l'extinction d'incendies
61.13	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n ^{os} 59.03, 59.06 ou 59.07
61.16	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie
6116.10.10	Autres
62.10	Vêtements confectionnés en produits des n ^{os} 56.02, 56.03, 59.03, 59.06 ou 59.07
6210.10	En produits des n ^{os} 56.02 ou 56.03
6210.10.11	Vêtements de protection contre les substances chimiques, la radiation ou les flammes
6210.20.20	Vêtements de protection contre les flammes
6210.20.30	Vêtements de protection contre les substances chimiques ou la radiation
6210.30.20	Vêtements de protection contre les flammes
6210.30.30	Vêtements de protection contre les substances chimiques ou la radiation
6210.40.10	Vêtements de protection contre les flammes
6210.40.20	Vêtements de protection contre les substances chimiques ou la radiation
6210.50.10	Vêtements de protection contre les flammes
6210.50.20	Vêtements de protection contre les substances chimiques ou la radiation
64.01	Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a pas été fixé ni attaché à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, des clous, des vis, des tétons ou des dispositifs similaires
65.06	Autres chapeaux et coiffures, même garnis
6506.10.20	Casques de sécurité aux fins industrielles et casques de pompiers, sauf les casques en acier

- 82.01 Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râtaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main.
- 82.02 Scies à main; lames de scie de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage)
- 82.03 Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièces et outils similaires, à main.
- 84.24 Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aérogaphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires
- 8424.10 Extincteurs, même chargés
- 85.01 Moteurs et générateurs électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes
- 85.03 Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des catégories n^{os} 85.01 ou 85.02
- 85.19 Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son
- 85.22 Parties et accessoires exclusivement ou principalement destinés aux appareils des catégories n^{os} 85.19 ou 85.21
- 85.25 Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photographiques et caméscopes numériques
- 85.26 Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande

- 85.37 Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des catégories n^{os} 85.35 ou 85.36, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du chapitre 90 ainsi que les appareils de commande numériques, autres que les appareils de commutation de la catégorie n^o 85.17
- 87.05 Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple)
- 8705.10.00 Camions-grues
- 8705.20.00 Derricks automobiles pour le forage
- 8705.90.50 Balayeuses de rues; camions vidangeurs; cliniques mobiles; arroseuses de tous types
- 89.05 Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles
- 89.06 Autres bateaux, y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rames
- 8908.00.00 Bateaux et autres engins flottants à dépecer
- 90.18 Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests de vision
- 90.19 Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire
- 9020.00.00 Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible

- 90.21 Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité
- 90.22 Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement
- b) Le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas aux services ou aux services de construction que se procure le ministère de la Sécurité publique.
- c) La proportion et la composition des marchés passés par le ministère relativement à des produits pharmaceutiques qui sont visés et les droits accordés aux sociétés pharmaceutiques à participation étrangère sont établis en fonction des mêmes modalités que celles suivies par le ministère de la Santé en ce qui concerne ses marchés portant sur des produits pharmaceutiques qui sont visés, telles qu'elles sont énoncées dans les notes à la section D.

Section B : Entités des gouvernements sous-centraux

Aucune.

Section C : Autres entités visées

Le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique aux entités énumérées dans la présente section relativement aux marchés dont la valeur estimative est égale ou supérieure aux valeurs de seuil suivantes:

Valeurs de seuil

1. Marchandises et services
 - À compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord en ce qui concerne le Vietnam jusqu'à la fin de la cinquième année suivant l'entrée en vigueur du présent accord en ce qui concerne le Vietnam : 3 000 000 DTS.
 - À compter du début de la sixième année suivant l'entrée en vigueur du présent accord en ce qui concerne le Vietnam : 2 000 000 DTS.
2. Services de construction
 - À compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord en ce qui concerne le Vietnam jusqu'à la fin de la cinquième année suivant l'entrée en vigueur du présent accord en ce qui concerne le Vietnam : 65 200 000 DTS
 - À compter du début de la sixième année jusqu'à la fin de la dixième année suivant l'entrée en vigueur du présent accord en ce qui concerne le Vietnam : 55 000 000 DTS
 - À compter du début de la 11^e année jusqu'à la fin de la 15^e année suivant l'entrée en vigueur du présent accord en ce qui concerne le Vietnam : 40 000 000 DTS
 - À compter du début de la 16^e année jusqu'à la fin de la 20^e année suivant l'entrée en vigueur du présent accord en ce qui concerne le Vietnam : 25 000 000 DTS
 - À compter du début de la 21^e année suivant l'entrée en vigueur du présent accord en ce qui concerne le Vietnam : 15 000 000 DTS

Liste des entités

1. Agence de presse du Vietnam (*Thông tấn xã Việt Nam*)
 - a) Comité du personnel et de l'organisation (*Ban Tổ chức cán bộ*)
 - b) Comité d'inspection (*Ban Kiểm tra*)

- c) Comité de rédaction (*Ban Thư ký biên tập*)
 - d) Comité de la planification et des finances (*Ban Kế hoạch – Tài chính*)
 - e) Comité des services de nouvelles à l'étranger (*Ban Biên tập tin đối ngoại*)
 - f) Comité des actualités nationales (*Ban Biên tập tin trong nước*)
 - g) Comité des actualités économiques (*Ban Biên tập tin kinh tế*)
 - h) Comité des actualités internationales (*Ban Biên tập tin thế giới*)
 - i) Centre de documentation et base de données (*Trung tâm thông tin tư liệu*)
 - j) Centre informatique (*Trung tâm tin học*)
 - k) Centre de formation professionnelle de l'agence de presse du Vietnam (*Trung tâm Bồi dưỡng nghiệp vụ Thông tấn*)
 - l) Bureau de représentation du sud (*Cơ quan Thông tấn xã Việt Nam khu vực phía Nam*)
 - m) Bureau de représentation du centre -Tay Nguyen (*Cơ quan Thông tấn xã Việt Nam khu vực Miền Trung – Tây Nguyên*)
 - n) Comité éditorial de la conception visuelle (*Ban Biên tập ảnh*)
 - o) Bureau des affaires administratives (*Văn phòng Thông tấn xã*)
2. Académie nationale des sciences politiques d'Hô Chi Minh-Ville (*Học viện Chính trị quốc gia Hồ Chí Minh*)
- a) Département du personnel et de l'organisation (*Vụ Tổ chức cán bộ*)
 - b) Département de la gestion scientifique (*Vụ Quản lý khoa học*)
 - c) Comité d'inspection (*Ban Thanh tra*)
 - d) Département de la coopération internationale (*Vụ Hợp tác quốc tế*)
 - e) Département de la gestion de la formation (*Vụ Quản lý đào tạo*)

- f) Département des écoles provinciales de sciences politiques (*Vụ Các trường chính trị*)
 - g) Institut des relations internationales (*Viện Quan hệ quốc tế*)
 - h) Institut de l'État et du droit (*Viện Nhà nước và Pháp luật*)
 - i) Institut de philosophie (*Viện Triết học*)
 - j) Institut de sciences politiques (*Viện Chính trị học*)
 - k) Institut de la culture et du développement (*Viện Văn hóa và Phát triển*)
 - l) Institut des études sur les droits de la personne (*Viện Nghiên cứu quyền con người*)
 - m) Institut des sciences économiques (*Viện Kinh tế*)
 - n) Journal de la théorie politique (*Tạp chí Lý luận chính trị*)
 - o) Institut de l'histoire du Parti communiste du Vietnam (*Viện Lịch sử Đảng*)
 - p) Institut d'Hô Chi Minh-Ville et des études des leaders du Parti communiste du Vietnam (*Viện Hồ Chí Minh và các Lãnh tụ của Đảng*)
 - q) Institut scientifique socialiste (*Viện Chủ nghĩa xã hội khoa học*)
 - r) Institut de sociologie (*Viện Xã hội học*)
 - s) Département de la planification et des finances (*Vụ Kế hoạch – Tài chính*)
3. Académie de sciences sociales du Vietnam (*Viện Hàn lâm Khoa học xã hội Việt Nam*)
- a) Maison d'édition – Sciences sociales (*Nhà xuất bản Khoa học xã hội*)
 - b) Institut chargés des études sur l'Inde et l'Asie du Sud-Ouest (*Viện Nghiên cứu Ấn Độ và Tây Nam Á*)
 - c) Centre d'analyses et de prévisions (*Trung tâm Phân tích và Dự báo*)

- d) Revue des sciences sociales du Vietnam (*Tạp chí Khoa học xã hội Việt Nam*)
- e) Institut de recherche en sciences humaines (*Viện Nghiên cứu con người*)
- f) Institut des études religieuses (*Viện Nghiên cứu Tôn giáo*)
- g) Institut des études sur l'Asie du Nord-Est (*Viện Nghiên cứu Đông Bắc Á*)
- h) Institut des études américaines (*Viện Nghiên cứu Châu Mỹ*)
- i) Musée vietnamien d'ethnologie (*Bảo tàng Dân tộc học Việt Nam*)
- j) Institut des études sur l'Afrique et le Moyen-Orient (*Viện Nghiên cứu Châu Phi và Trung Đông*)
- k) Institut des études chinoises (*Viện Nghiên cứu Trung Quốc*)
- l) Centre de la technologie de l'information (*Trung tâm Ứng dụng Công nghệ thông tin*)
- m) Institut du développement durable de la région du Centre (*Viện Phát triển bền vững vùng Tây Nguyên*)
- n) Institut des études culturelles (*Viện Nghiên cứu Văn hóa*)
- o) Institut d'histoire (*Viện Sử học*)
- p) Institut de l'État et du droit (*Viện Nhà nước và Pháp luật*)
- q) Institut d'anthropologie (*Viện Dân tộc học*)
- r) Institut des études sur l'Asie du Sud-Est (*Viện Nghiên cứu Đông Nam Á*)
- s) Institut de philosophie (*Viện Triết học*)
- t) Institut de sociologie (*Viện Xã hội học*)
- u) Institut des études européennes (*Viện Nghiên cứu Châu Âu*)
- v) Institut de psychologie (*Viện Tâm lý học*)
- w) Institut de littérature (*Viện Văn học*)

- x) Institut de science économique (*Viện Kinh tế Việt Nam*)
 - y) Institut de lexicographie et des encyclopédies (*Viện Từ điển học và Bách khoa thư Việt Nam*)
 - z) Institut d'économie et de politique internationales (*Viện Kinh tế và Chính trị thế giới*)
 - aa) Institut de Han - Nom (*Viện Nghiên cứu Hán – Nôm*)
 - bb) Académie supérieure de sciences sociales (*Học viện Khoa học xã hội*)
 - cc) Institut d'archéologie (*Viện Khảo cổ học*)
 - dd) Institut de l'information en sciences sociales (*Viện Thông tin Khoa học xã hội*)
 - ee) Département du personnel et de l'organisation (*Ban Tổ chức cán bộ*)
 - ff) Département des finances et de la planification (*Ban Kế hoạch – Tài chính*)
 - gg) Département de la gestion scientifique (*Ban Quản lý Khoa học*)
 - hh) Département de la coopération internationale (*Ban Hợp tác quốc tế*)
 - ii) Administration centrale (*Văn phòng*)
4. Académie des sciences et technologies du Vietnam (VAST) (*Viện Hàn lâm Khoa học và công nghệ Việt Nam*)
- a) Institut de mathématiques (*Viện Toán học*)
 - b) Maison d'édition des publications scientifiques et techniques (*Nhà xuất bản Khoa học tự nhiên và Công nghệ*)
 - c) Institut de physique appliquée et d'instrumentation scientifique (*Viện Vật lý Ứng dụng và Thiết bị khoa học*)
 - d) Institut d'informatique et de mécanique appliquées (*Viện Cơ học và Tin học ứng dụng*)
 - e) Institut des technologies chimiques (*Viện Công nghệ hóa học*)

- f) Institut de la science des matériaux appliquée (*Viện Khoa học vật liệu ứng dụng*)
- g) Institut de biologie tropicale (*Viện Sinh học nhiệt đới*)
- h) Institut des sciences de l'énergie (*Viện Khoa học năng lượng*)
- i) Bureau d'administration, incluant le Bureau de représentation à Hồ Chí Minh-Ville (*Văn phòng VAST, bao gồm Văn phòng đại diện tại Thành phố Hồ Chí Minh*)
- j) Institut des technologies de l'information (*Viện Công nghệ thông tin*)
- k) Institut de mécanique (*Viện Cơ học*)
- l) Institut de géophysique (*Viện Vật lý địa cầu*)
- m) Institut d'écologie et des ressources biologiques (*Viện Sinh thái và Tài nguyên sinh vật*)
- n) Institut des ressources et de l'environnement marins (*Viện Tài nguyên và Môi trường biển*)
- o) Institut de biologie Tay Nguyen (*Viện Sinh học Tây Nguyên*)
- p) Institut d'océanographie (*Viện Hải dương học*)
- q) Institut de recherche et d'application technologique Nha Trang (*Viện Nghiên cứu và Ứng dụng công nghệ Nha Trang*)
- r) Institut de physique (*Viện Vật lý*)
- s) Institut de géologie et de géophysique marines (*Viện Địa chất và Địa vật lý biển*)
- t) Institut des technologies environnementales (*Viện Công nghệ môi trường*)
- u) Institut de la science des matériaux (*Viện Khoa học vật liệu*)
- v) Institut de chimie (*Viện Hóa học*)
- w) Institut de la chimie des produits naturels (*Viện Hóa học các hợp chất thiên nhiên*)
- x) Institut de biotechnologie (*Viện Công nghệ sinh học*)

- y) Institut de géographie (*Viện Địa lý*)
 - z) Institut des sciences géologiques (*Viện Địa chất*)
 - aa) Institut des technologies tropicales (*Viện Kỹ thuật nhiệt đới*)
 - bb) Institut des technologies spatiales (*Viện Công nghệ vũ trụ*)
 - cc) Centre de développement de l'infrastructure et de l'information (*Trung tâm tin học và Tính toán*)
 - dd) Institut de biochimie marine (*Viện Hóa sinh biển*)
5. Hôpital Bach Mai (*Bệnh viện Bạch Mai*)
 6. Hôpital Cho Ray (*Bệnh viện Chợ Rẫy*)
 7. Hôpital central de Hue (*Bệnh viện Đa khoa Trung ương Huế*)
 8. Hôpital général national Thai Nguyen (*Bệnh viện Đa khoa Trung ương Thái Nguyên*)
 9. Hôpital national Can Tho (*Bệnh viện Đa khoa Trung ương Cần Thơ*)
 10. Hôpital général central de Quang Nam (*Bệnh viện Đa khoa Trung ương Quảng Nam*)
 11. Hôpital Uong Bi Vietnam – Suède (*Bệnh viện Việt Nam - Thụy Điển Uông Bí*)
 12. Hôpital de l'amitié Vietnam – Cuba Donghoi (*Bệnh viện Hữu nghị Việt Nam - Cu Ba Đồng Hới*)
 13. Hôpital Viet Duc (*Bệnh viện Hữu nghị Việt - Đức*)
 14. Hôpital E (*Bệnh viện E*)
 15. Hôpital de l'amitié (*Bệnh viện Hữu nghị*)
 16. Hôpital Thong Nhat / hôpital unifié (*Bệnh viện Thống Nhất*)
 17. Hôpital C (*Bệnh viện C Đà Nẵng*)
 18. Hôpital K (*Bệnh viện K*)
 19. Hôpital pédiatrique national du Vietnam (*Bệnh viện Nhi Trung ương*)

20. Hôpital national d'obstétrique et de gynécologie (*Bệnh viện Phụ - Sản Trung ương*)
21. Institut national d'ophtalmologie du Vietnam (*Bệnh viện Mắt Trung ương*)
22. Hôpital d'oto-rhino-laryngologie (*Bệnh viện Tai - Mũi - Họng Trung ương*)
23. Hôpital national d'endocrinologie (*Bệnh viện Nội tiết Trung ương*)
24. Hôpital national d'odontostomatologie (*Bệnh viện Răng - Hàm - Mặt Trung ương Hà Nội*)
25. Hôpital d'odontostomatologie d'Hô Chi Minh-Ville (*Bệnh viện Răng - Hàm - Mặt Trung ương thành phố Hồ Chí Minh*)
26. Hôpital central n° 71 (*Bệnh viện 71 Trung ương*)
27. Hôpital central n° 74 (*Bệnh viện 74 Trung ương*)
28. Hôpital national des maladies pulmonaires (*Bệnh viện Phổi Trung ương*)
29. Hôpital psychiatrique national n° 1 (*Bệnh viện Tâm thần Trung ương 1*)
30. Hôpital psychiatrique national n° 2 (*Bệnh viện Tâm thần Trung ương 2*)
31. Hôpital national de Quyhoa de dermatologie et de lutte contre la lèpre (*Bệnh viện Phong - Da liễu Trung ương Quy Hòa*)
32. Hôpital national de Quynh Lap de dermatologie et de lutte contre la lèpre (*Bệnh viện Phong - Da liễu Trung ương Quỳnh Lập*)
33. Hôpital de soins infirmiers et de réadaptation (*Bệnh viện Điều dưỡng - Phục hồi chức năng Trung ương*)
34. Hôpital national pour les maladies tropicales (*Bệnh viện Bệnh Nhiệt đới Trung ương*)
35. Hôpital national de dermatologie et de vénéréologie (*Bệnh viện Da liễu Trung ương*)
36. Hôpital gériatrique (*Bệnh viện Lão khoa Trung ương*)
37. Hôpital national de médecine traditionnelle (*Bệnh viện Y học cổ truyền Trung ương*)
38. Hôpital national d'acupuncture (*Bệnh viện Châm cứu Trung ương*)

Notes relatives à la section C :

1. Il est entendu qu'en ce qui concerne l'Agence de presse du Vietnam, l'Académie nationale de sciences politiques d'Hô Chi Minh-Ville, l'Académie de sciences sociales du Vietnam et l'Académie des sciences et technologies du Vietnam, le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique uniquement aux marchés passés par les entités susmentionnées qui sont subordonnées aux entités contractantes concernées.
2. En ce qui concerne l'Académie nationale de sciences politiques d'Hô Chi Minh-Ville, le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas aux marchés portant sur des services de remise en état passés par l'Académie nationale de sciences politiques d'Hô Chi Minh-Ville.
3. En ce qui concerne l'Agence de presse du Vietnam, le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas aux marchés rattachés à la production de nouvelles et de documentaires de l'Agence de presse du Vietnam.
4. En ce qui concerne les 34 hôpitaux nationaux, afin de déterminer si la valeur d'un marché relatif à des produits pharmaceutiques est égale ou supérieure aux valeurs de seuil s'appliquant aux marchés portant sur des marchandises aux termes de la section C, le marché à prendre en considération est le marché global d'une durée d'au moins un an établi pour chaque hôpital ou le marché centralisé passé par le ministère de la Santé pour le compte des hôpitaux. Si un hôpital effectue ses achats au moyen d'un marché d'une durée plus courte, la valeur de seuil applicable est de 500 000 DTS. Si un marché d'approvisionnement porte sur un seul produit pharmaceutique, la valeur de seuil applicable est de 180 000 DTS.
5. L'offre du Vietnam à la section C ne s'applique pas au Mexique.

Section D : Marchandises

Le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique à toutes les marchandises que se procurent les entités énumérées aux sections A et C, sous réserve des notes relatives à ces sections et à la section G, à l'exception des marchandises qui sont indiquées dans la liste qui suit :

<i>SH2012</i>	<i>Description</i>
10.06	Riz
27.09	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux
27.10	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles
49.01	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés
49.02	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité
49.05	Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés
49.07	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres similaires
8517.61	Stations de base
8525.50	Appareils de transmission
8525.60	Appareils d'émission incorporant un appareil de réception
85.26	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande
8527.13	Autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son
8527.19	Appareil de réception pouvant prévoir, gérer et surveiller le spectre électromagnétique

Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, « cartes intelligentes » et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues.

Notes relatives à la section D :

Les notes suivantes s'appliquent relativement aux produits pharmaceutiques.

1. Le Vietnam peut soustraire aux obligations du chapitre 15 (Marchés publics) le pourcentage respectif de la valeur des marchés relatifs à des produits pharmaceutiques prévu pour chaque année civile suivant la date d'entrée en vigueur du présent accord en ce qui le concerne, de la façon suivante.

Année	1 ^{re} à 3 ^e année	4 ^e à 10 ^e année	11 ^e à 15 ^e année	16 ^e année et années ultérieures
Pourcentage de la valeur du marché	100 %	65 %	60 %	50 %

2. La portion des marchés relatifs à des produits pharmaceutiques assujettie aux engagements prévus dans le chapitre 15 (Marchés publics) est composée des catégories de produits indiquées ci-dessous dans l'ordre suivant :

- a) tous les médicaments d'origine (brevetés);
- b) suivis de tous les médicaments génériques de la catégorie 1 (conformément au système de classement du ministère de la Santé du Vietnam);
- c) suivis de tous les médicaments génériques de la catégorie 2;
- d) suivis de tous les médicaments génériques de la catégorie 3;
- e) suivis de tous les médicaments génériques de la catégorie 4;
- f) suivis de tous les médicaments génériques de la catégorie 5,

jusqu'à ce que le pourcentage de marchés visés pour l'année soit atteint.

3. Les fournisseurs des Parties, y compris les entreprises à participation étrangère, qui fournissent des produits pharmaceutiques aux entités visées ont le droit de participer directement aux appels d'offres.

4. Le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas aux achats de services de distribution de produits pharmaceutiques qui font partie d'un marché d'approvisionnement ou qui y sont rattachés. Lorsque de tels services font partie d'un marché d'approvisionnement ou y sont rattachés, l'attributaire du marché, y compris s'il s'agit d'une entreprise à participation étrangère, a le droit de choisir tout distributeur de produits pharmaceutiques autorisé au Vietnam pour acheminer les produits pharmaceutiques aux entités visées, y compris ses distributeurs existants.

Section E : Services

L'offre porte exclusivement sur les services suivants, tels qu'ils sont décrits dans la Classification centrale des produits provisoire des Nations Unies :

CPC Description

61	Services de vente, d'entretien et de réparation de véhicules automobiles et de motocycles
64	Services d'hôtellerie et de restauration
75231	Services de réseau de transmission de données
75232	Services de messagerie électronique
84	Services informatiques et services connexes
862	Services comptables, d'audit et de tenue de livres
863	Services de conseil fiscal
864	Services d'études de marché et de sondages
872	Services de placement et de fourniture de personnel
874	Services de nettoyage de bâtiments
87501	Services de portraits photographiques
87503	Services de photos d'actualité
87504	Services photographiques spécialisés
87505	Services de développement photo
87506	Services de traitement de films cinématographiques liés à l'industrie du cinéma et de la télévision
87507	Services de restauration, de copie et de retouche de photographies
87509	Autres services photographiques
876	Services de conditionnement
87903	Services de réponse téléphonique

87904	Services de duplication
87905	Services de traduction et d'interprétation
87906	Services d'établissement de listes d'adresses et services d'expédition
94	Services d'assainissement et d'enlèvement des ordures, services de voirie et autres services de protection de l'environnement (sauf le ramassage des ordures dans les bureaux des entités visées)
97	Autres services (sauf 97030 – Services de pompes funèbres et d'incinération et 97090 – Autres services n.c.a.)
980	Ménages employant du personnel domestique
99	Services fournis par les organismes extraterritoriaux

Notes relatives à la section E

1. Le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas à ce qui suit :
 - a) tout marché relatif à des services publics;
 - b) tout marché de services rattachés à la gestion et à l'exploitation d'installations gouvernementales et de toute installation privée utilisée à des fins publiques.

2. En ce qui concerne les catégories CPC 75231, 75232 et 84, les marchés sont assujettis aux engagements contractés aux termes du chapitre 15 (Marchés publics) à la condition que le fournisseur d'une Partie, si le marché est passé avec une entreprise, soit établi et exerce des activités au Vietnam conformément aux lois vietnamiennes ou, si le marché est passé avec un particulier, soit une personne possédant la nationalité vietnamienne.

Section F : Services de construction

Le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique à tous les services de construction que se procurent les entités énumérées aux sections A et C, tels qu'ils sont désignés dans la Division 51 de la Classification centrale des produits (CPC) provisoire des Nations Unies, à l'exception des services de construction exclus dans la liste de la Partie et sous réserve des notes relatives aux différentes sections, des notes générales ainsi que des notes relatives à la présente section.

Notes relatives à la section F :

Le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas aux marchés portant sur :

1. des travaux de dragage;
2. la construction dans des zones montagneuses éloignées extrêmement difficiles d'accès, visées par la réglementation du Vietnam, et sur des îles situées à l'extérieur des eaux territoriales du Vietnam;
3. la construction de sièges sociaux de ministères.

Section G : Notes générales

1. Le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas à ce qui suit :
 - a) les marchés de construction-exploitation-transfert et de concession de travaux publics;
 - b) tout marché passé dans le but de mettre en valeur, de protéger ou de préserver des trésors nationaux présentant une valeur artistique, historique ou archéologique ou faisant partie du patrimoine culturel;
 - c) tout marché portant sur des marchandises et des services connexes relatifs à des réserves nationales visées par la *Law on National Reserves* (Loi sur les réserves nationales) et toutes ses modifications;
 - d) tout marché comprenant toute forme de traitement préférentiel visant à bénéficier aux petites et moyennes entreprises;
 - e) toute mesure adoptée relativement à la santé et au bien-être des minorités ethniques ou pour favoriser le développement économique et social de ces dernières;
 - f) les marchés financés par des subventions et des commandites versées par des personnes ne figurant pas dans les listes contenues dans la présente annexe;
 - g) tout marché portant sur des marchandises et des services passé sur le territoire du Vietnam en vue d'une utilisation à l'extérieur du territoire du Vietnam;
 - h) tout marché portant sur des marchandises et des services rattaché à des célébrations religieuses ou à des fins religieuses;
 - i) les services de transport qui font partie d'un marché d'approvisionnement ou qui y sont rattachés;
 - j) tout marché passé par une entité contractante auprès d'une autre entité du gouvernement.
2. Il est entendu que :
 - a) une procédure limitée d'appel d'offres s'applique aussi aux fins de déminage ou de détection de bombes;

- b) le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas aux marchés passés par une entité visée pour le compte d'une entité non visée;
- c) sous réserve du respect de l'article 15.4 (Principes généraux), le Vietnam peut adopter des mesures qui exercent une discrimination en faveur des fournisseurs de marchandises et de services de toute Partie par rapport aux fournisseurs de marchandises et de services des non-Parties;
- d) toute exclusion s'appliquant expressément ou de manière générale à une entité contractante s'applique également à toute entité qui pourrait lui succéder, afin de maintenir la valeur de la présente offre;
- e) les services visés par le chapitre 15 (Marchés publics) sont assujettis aux exclusions et aux réserves relatives au chapitre 9 (Investissement), au chapitre 10 (Commerce transfrontières des services) et au chapitre 11 (Services financiers);
- f) aucune disposition du chapitre 15 (Marchés publics) ne peut être interprétée comme empêchant le Vietnam d'adopter ou de maintenir toute mesure que le Vietnam considère nécessaire pour assurer la protection d'intérêts essentiels à la sécurité, y compris le secret d'État, tels qu'ils sont définis dans les lois et règlements du Vietnam;
- g) la présente offre en matière d'accès au marché ne s'applique qu'aux signataires originaux, soit l'Australie, Brunéi Darussalam, le Canada, le Chili, les États-Unis, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou et Singapour.

Section H : Formule de réajustement des valeurs de seuil

1. Les valeurs de seuil sont réajustées chaque année paire, et chaque réajustement prend effet le 1^{er} janvier, à compter du 1^{er} janvier de la première année paire suivant la date d'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam.
2. Tous les deux ans, le Vietnam calcule et publie les valeurs de seuil en application du chapitre 15 (Marchés publics), exprimées en dongs. Ce calcul est fondé sur le taux de conversion publié par le Fonds monétaire international dans ses *Statistiques financières internationales* mensuelles.
3. Le taux de conversion correspond à la moyenne de la valeur quotidienne du dong en droits de tirage spéciaux (DTS) au cours de la période de deux années qui précède le 1er octobre de l'année antérieure à l'entrée en vigueur des valeurs de seuil réajustées.
4. Le Vietnam notifie aux autres Parties, immédiatement après l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam, les valeurs de seuil en vigueur en dongs et, dans les plus brefs délais par la suite, les valeurs de seuil réajustées en dongs.
5. Le Vietnam tient des consultations si une variation importante du dong par rapport aux DTS ou à la monnaie nationale d'une autre Partie suscite des problèmes importants aux fins de l'application du chapitre 15 (Marchés publics).

Section I : Renseignements sur les marchés

1. Les avis de marché envisagé sont publiés dans le Bulletin des marchés publics du Vietnam (*Báo Đấu thầu*).
2. À la fin de la période de transition, le Vietnam fournira l'adresse du site Web où seront publiés les renseignements sur les marchés.

Section J : Mesures transitoires

1. Nonobstant les stipulations prévues à l'article 15.7.2 (Avis de marché envisagé), selon lesquelles les avis doivent être fournis gratuitement lorsqu'ils sont disponibles via un support électronique, le Vietnam peut assujettir à des frais l'accès à ses avis de marché envisagé accessibles par voie électronique jusqu'à ce que son système électronique de passation de marchés soit fonctionnel et que le Vietnam ait adopté une mesure législative faisant obligation aux entités contractantes visées à la section A de l'utiliser, à la condition que les dispositions prévues à l'article 15.4 (Principes généraux) soient respectées. Au cours de cette période de transition, le Vietnam informe périodiquement les Parties de l'état d'avancement de la conception et de la mise en œuvre d'un tel système.

2. Nonobstant les exigences prévues à l'article 15.7.3g) et h) (Avis de marché envisagé), selon lesquelles tout avis de marché envisagé doit présenter une liste et une brève description des conditions relatives à la participation des fournisseurs et la limite quant au nombre de fournisseurs qui seront autorisés à soumissionner, le Vietnam peut omettre ces renseignements dans ses avis jusqu'à ce que son système électronique de passation de marchés soit fonctionnel et que le Vietnam ait adopté une mesure législative faisant obligation aux entités contractantes visées à la section A de l'utiliser. Au cours de cette période de transition, le Vietnam fournit ces renseignements dans sa documentation de soumission, à la condition que les dispositions prévues à l'article 15.4 (Principes généraux) soient respectées.

3. Nonobstant les exigences prévues à l'article 15.14.3 (Délais) selon lesquelles l'entité contractante doit prévoir un délai qui n'est pas inférieur à 40 jours pour établir la date ultime de présentation des soumissions, le Vietnam peut établir que la date ultime de présentation des soumissions n'est pas inférieure à 25 jours à compter :

- a) de la date de publication de l'avis de marché envisagé, s'il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouverte;
- b) de la date à laquelle l'entité avise les fournisseurs qu'ils seront invités à soumissionner, s'il s'agit d'une procédure d'appel d'offres sélective,

jusqu'à ce que son système électronique de passation de marchés soit fonctionnel et que le Vietnam ait adopté une mesure législative faisant obligation aux entités contractantes visées à la section A de l'utiliser ou jusqu'à sept années après l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam, la date la plus rapprochée étant retenue, à la condition que les exigences prévues à l'article 15.4 (Principes généraux) soient respectées.

À la demande du Vietnam, les Parties examinent favorablement la possibilité de prolonger la période de transition de trois années au maximum, à la condition que le Vietnam démontre qu'il a pris des mesures concrètes au cours de la période de mise en œuvre en vue de se conformer à l'article 15.14.3 (Délais).

4. Nonobstant les exigences prévues à l'article 15.16.3f) (Information fournie après l'attribution) selon lesquelles l'avis publié à la suite de l'attribution d'un marché doit comporter une brève description des circonstances qui ont justifié le recours à une procédure d'appel d'offre limitée, le Vietnam peut omettre ces renseignements dans ses avis jusqu'à ce que son système électronique de passation de marchés soit fonctionnel et que le Vietnam ait adopté une mesure législative faisant obligation aux entités contractantes visées à la section A de l'utiliser. Durant la période de transition, le Vietnam fournit cette information à toute Partie qui en fait la demande.

5. Nonobstant l'article 15.19 (Examen interne), le Vietnam peut retarder la mise en application de ses obligations aux termes de l'article 15.19 (Examen interne) pendant une période de trois années suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam. Au cours de cette période, le Vietnam permet à tout fournisseur des autres Parties de présenter une plainte concernant l'attribution d'un marché visé à l'entité contractante, conformément à la *Loi sur les marchés publics*, à la condition que les dispositions prévues à l'article 15.4 (Principes généraux) soient respectées.

6. Nonobstant le chapitre 28 (Règlement des différends), le Vietnam ne sera pas assujéti aux dispositions relatives au règlement des différends en ce qui concerne ses obligations découlant du chapitre 15 (Marchés publics) pendant une période de cinq années suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour le Vietnam. Durant cette période de transition, le Vietnam engage des consultations avec toute Partie exprimant des préoccupations au sujet de la mise en œuvre de ses obligations.

7. Les seuils transitoires sont appliqués conformément aux sections A et C.

Opérations de compensation

8. Nonobstant l'article 15.4.6 (Principes généraux), le Vietnam peut demander, prendre en considération, imposer ou appliquer une quelconque opération de compensation à quelque étape que ce soit de la passation d'un marché, comme suit :

- a) À compter de l'entrée en vigueur du présent accord en ce qui concerne le Vietnam, le Vietnam peut demander des compensations sous quelque forme que ce soit, y compris un programme de préférence en matière de prix, jusqu'à concurrence d'au plus 40 % de la valeur annuelle du total des marchés visés, qui passera après 10 ans à au plus 30 % de la valeur annuelle du total des marchés visés, jusqu'à la fin de la 25^e année. Le programme de compensations est éliminé à compter du début de la 26^e année suivant la date d'entrée en vigueur du présent accord en ce qui concerne le Vietnam.
- b) Il est entendu que le sous-paragraphe a) ne limite pas le montant des compensations que le Vietnam peut demander à l'égard d'un marché qui s'inscrit à l'intérieur des limites du pourcentage de la valeur annuelle du total des marchés visés par les opérations de compensation susmentionnées.